



Saint Pierre  
du Mont  
Landes

## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2018

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« **Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux** ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera comme le débat d'orientation budgétaire disponible sur le site internet de la commune : [www.saintpierredumont.fr](http://www.saintpierredumont.fr)

-----

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2018.

Il respecte les principes budgétaires :

- Le principe de sincérité : Le principe de l'équilibre budgétaire suppose que l'ensemble des produits et des charges inscrites au budget soit évalué de façon sincère.
- Le principe de l'annualité : L'annualité budgétaire signifie que le budget est prévu et exécuté sur la durée d'un exercice fixé à un an. L'exercice budgétaire commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Le principe de l'unité : Le budget englobe la totalité des charges et des produits de la collectivité
- Le principe de l'universalité : En vertu du principe de l'universalité, le budget décrit l'intégralité des produits et des charges, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Produits et charges sont inscrits pour leur montant brut et non pour leur montant net afin de faciliter la mission de surveillance qui incombe aux divers organes de contrôle. C'est la règle comptable de non compensation.
- Le principe de spécialité : L'ouverture de crédit qui consiste en une autorisation de dépense est accordée pour exécuter une dépense précise pour un montant globale déterminé. La spécialité ou spécialisation des crédits budgétaires qui en résulte fixe le degré de précision que doit posséder l'autorisation de dépenses.
- Le principe d'équilibre : Si l'Etat peut financer un déficit au moyen d'opérations de trésorerie comme le laisse apparaître le tableau ci-après, il n'en va pas de même pour les collectivités locales dont les prévisions relatives aux produits et aux charges doivent s'équilibrer rigoureusement.

## I - CONTEXTE GENERAL

La population de la Commune de St Pierre du Mont est de 9 848 habitants au 1er janvier 2018.  
La commune se situe dans la catégorie démographique ou strate de 5000 à 9999 habitants.

Voici les éléments socio-économiques de notre commune pour l'année 2017 qui viennent d'être publiés par la DGFIP :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population légale	9848 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	5 559			
Part des foyers non imposables	51,40%	56,3%	56,9%	56,6%
Revenu fiscal moyen par foyer	24 944 €	24 854 €	25 337 €	26 461 €

Données économiques	Pour la Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
<b>Nombre de logements imposés à la TH</b>	4467 logements			
- dont part de résidence secondaires	1,3%	23,5%	56,9%	56,6%
- dont part de logements vacants	0	34	21	16

<b>Bases communales imposées en foncier bâti</b>	14 352 632			
- dont % locaux d'habitation ordinaire	58,1%	74,0%	71,2%	63,1%
- dont % locaux d'habitation à caractère social	3,4%	1,5%	2,4%	3,5%
- dont % locaux à usage prof. ou commercial	27,3%	15,9%	16,9%	19,6%
- dont % locaux industriels	11,1%	8,5%	9,2%	13,5%

Produit des impositions	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation (TH et THLV)	3 369 465	342	443	353	326
- dont produits TH au profit de la commune	1 716 831	174	269	224	201
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 086 773	212	286	296	285
- dont produits FB au profit de la commune	1 797 076	182	249	279	261
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	19 479	2	12	11	10
- dont produits FNB au profit de la commune	15 751	2	10	10	9

Ces tableaux font ressortir des disparités lorsque les données de notre commune sont comparées aux moyennes des communes de même strate sur le plan départemental, régional ou national.

## II - PRIORITES DU BUDGET PRINCIPAL

L'année 2017 a été marquée par l'impact des mesures de redressement des comptes publics. La commune a vu ses recettes diminuer et sa capacité d'autofinancement se réduire.

Depuis 2013 la Commune enregistre une perte de la DGF cumulée à 740 000 € ce qui l'a conduit à mener une gestion rigoureuse afin de réduire ses dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'équipement, tout cela sans qu'il n'y ait d'impact sur la fiscalité locale.

### III - RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions des recettes et dépenses réelles de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 6 438 000 €

#### Prévision des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	VARIATION EN %
011-charges à caractère général	1 300 000,00	1 210 000,00	-6.92
012-charges de personnel	2 700 000,00	2 685 000,00	-0.56
014- atténuation de produits	1 145 500,00	1 166 000,00	1.79
65- autres charges de gestion courante	1 002 000,00	1 138 500,00	13.62
66- charges financières	47 000,00	87 500,00	86.17
67- charges exceptionnelles	20 500,00	21 000,00	2.44
022- dépenses imprévues	131 000,00	130 000,00	-0.76
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 346 000,00</b>	<b>6 438 000,00</b>	<b>1.45</b>
023-virement à la section d'investissement	3 019 737,05	908 080,40	-69,93
042-opérations ordre	358 000,00	448 000,00	25.14
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 723 737,05</b>	<b>7 794 080,40</b>	<b>-19,84</b>

Le montant global des dépenses réelles prévisionnelles 2018 de fonctionnement augmente de 1.45% par rapport à l'année 2017.

Le chapitre 011 diminue de 6.92 % en raison de l'affectation comptable des dépenses concernant l'éclairage public sur le chapitre 65. Le reste des prévisions est équivalent à celles de 2017 mais avec une répartition adaptée des crédits budgétaires .

Le chapitre 012 est quasiment niveau de l'année 2017(application du nouveau régime indemnitaire et mise en place des astreintes). Cette année prévoit le remplacement du responsable du Parc Technique avec un fonctionnement en binôme pendant quelques mois.

Le chapitre 014 comprend les atténuations de compensation de la dotation forfaitaire de Mont de Marsan Agglomération liées au transfert de compétence intervenu mi-juillet 2015. A partir de cette année vient s'y ajouter le prélèvement opéré d'office par l'Etat sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC recette de fonctionnement) évalué à 20 500 €.

Le Chapitre 65 comprend les dépenses afférentes au traitement des élus ; au contingent incendie, aux contributions vers le SYDEC (auparavant chap 011)et aux subventions de fonctionnement vers le CCAS et aux Associations. La subvention vers le CCAS sera majorée de 50 000 € sur cet exercice en raison des travaux qui vont être réalisés durant 6 mois à la Crèche Municipale et permettront l'augmentation de sa capacité d'accueil de 42 à 52 berceaux. Le recrutement de personnel supplémentaire sur le dernier trimestre impliquera une participation plus importante du budget de la ville.

Chapitre 66 : l'intérêt de la dette augmente compte tenu du démarrage du remboursement du prêt de 3 M€ souscrit en 2017 pour financer une partie des travaux du COSEC.

Le chapitre 67 reste au niveau de l'année précédente et comprend des provisions pour titres annulés sur exercice antérieur.

Le chapitre 022 constitue une réserve permettant d'abonder les postes budgétaires par décision modificative en cas de besoin. La prévision reste au niveau de celle de 2017.

Le chapitre 023 est une prévision ne donnant pas lieu à l'émission de mandat et servant à l'équilibre budgétaire prévisionnel de la section d'investissement. Cette année il baisse de 70 % car la section d'investissement du budget a été abondée par des restes à réaliser de 2017.

Chapitre 042 Les opérations d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements. Rappelons qu'elles n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement.

Ce chapitre enregistre sur 2018 une écriture qui donnera lieu à une neutralisation en recette pour 95 500€.

## Prévision des Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	VARIATION EN %
013-atténuation de charges	265 000,00	220 000,00	-16,98
70- produits de services	70 500,00	65 000,00	-7,80
73- impôts et charges	4 547 900,00	4 676 800,00	2,83
74- dotations et participations	1 363 600,00	1 308 200,00	-4,06
75- autres produits de gestion courante	64 000,00	32 000,00	-50,00
77-Produits exceptionnels	35 000,00	136 000,00	388,57
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 346 000,00</b>	<b>6 438 000,00</b>	<b>1,45</b>
042-opérations ordre	54 000,00	148 450,00	274,91
<b>TOTAL</b>	<b>6 400 000,00</b>	<b>6 586 450,00</b>	<b>2,91</b>
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>3 323 737,05</b>	<b>3 844 227,10</b>	

Le montant global des recettes réelles prévisionnelles 2018 de fonctionnement augmente de 1,45% par rapport à l'année 2017.

Chapitre 013 : les atténuations de charges sont constituées par les remboursements obtenus suite à arrêt maladie du personnel mais aussi des remboursements de frais de personnel versés par le Marsan Agglomération pour la mise à disposition du personnel de la Commune. Il est prévu une amélioration du nombre des congés de longue maladie qui induira la baisse de ce poste budgétaire mais également celui du chapitre 012.

Le chapitre 70 enregistre les produits liés aux activités sportives ainsi que des produits du domaine. Prévu avec une baisse de 7,8% en 2018 car des recettes enregistrées en 2017 n'y figureront plus (remb par budget Eau Taxes foncières)

Chapitre 73 : Les bases fiscales ont augmenté sensiblement de 1.29%. Les mesures gouvernementales annoncées par le gouvernement en matière d'exonération de la taxe d'habitation n'impacteront pas le produit des taxes votées. L'Etat doit compenser à l'euro près. Ce chapitre progresse néanmoins de 2,83% essentiellement par l'apport de taxes en évolution (électricité ; publicité extérieure TLPE ; droits de mutation).

Chapitre 74 : Dans sa loi de Finances 2018 l'Etat s'est engagé sur le maintien de la DGF au niveau de celle de 2017. Néanmoins ce chapitre baisse cette année de 4,06 % avec la suppression des remboursements des contrats aidés (30 000 € en 2017), dispositif auquel l'Etat a mis fin au 01/01/2018.

Chapitre 75 : la réduction de moitié provient d'une recette spécifique intervenue exceptionnellement en 2017 (reversement de l'excédent de clôture du budget lotissement Communal 42 000 €) qui ne figura pas cette année. Les revenus des immeubles progressent de leur côté de 10 000€.

Chapitre 77 les produits exceptionnels prévus correspondent à des remboursements déjà connus ; remboursement d'assurance, dégrèvement obtenu de la DGFIP sur des taxes foncières appliquées à tort sur les châteaux d'eau (5 ans antériorité) ; pénalités appliquées à une entreprise travaillant sur le chantier du COSEC pour ses retards accumulés.

Chapitre 042 Les opérations d'ordre sont constituées par des amortissements de subventions et les écritures sur les travaux réalisés en régie par le personnel Municipal. Une écriture particulière de neutralisation de dotation aux amortissements est prévue cette année pour 95 500€. (régularisation d'une écriture de sortie d'actif de 2016).

#### **IV - RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions des recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de **7 466 772,30€**

##### Prévision des dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	VARIATION EN %
16-Remboursement d'emprunts	278 100,00	400 000,00	43.83
Total des opérations d'équipement	5 330 200,01	4 113 262,91	-22.83
20-Immobilisations incorporelles	56 200,40	61 420,00	9.29
204-Subventions d'équipement versées	283 978,93	503 903,18	77.44
21-Immobilisations corporelles	402 200,56	363 669,64	-9.58
23-Immobilisations en cours	1 537 837,04	1 554 766,57	1.10
27-Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	-
020- Dépenses imprévues	180 000,00	250 000,00	38.89
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 070 516,94</b>	<b>7 247 022,30</b>	<b>-10.20</b>
040 et 041-Opérations ordre	554 000,00	219 750,00	-60.33
<b>TOTAL</b>	<b>8 624 516.94</b>	<b>7 466 772,30</b>	<b>-13.42</b>
<b>R001 résultat de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>530 020.11</b>	<b>-</b>	

Le montant total des dépenses d'investissement diminue de 10,20 % par rapport à 2017.

Chapitre 16 : Le remboursement de la dette en capital comprend cette année :

- la première échéance du remboursement du prêt de 3 M€ souscrit en 2017 pour financer une partie des travaux du COSEC.
- la seconde échéance de la participation financière vers l'EPFL Landes Foncier (75 000€) qui permettra à terme (2021) la livraison de logements sociaux.

Opérations d'équipement : La ville poursuit ses investissements consacrés en 2018 à la deuxième partie de la construction du nouveau complexe sportif du COSEC dont l'opération s'élèvera à 4,1M€ compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2017 qui s'élèvent à 2,5 M€.

Chapitre 20 : Des frais d'étude sur le réaménagement du Centre-ville s'ajoutent aux immobilisations incorporelles classiques (logiciels-licences). L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des cimetières est programmée.

Chapitre 204 : Les prévisions de subventions d'équipement versées correspondent aux fonds de concours du SYDEC qui s'imputent désormais sur ce chapitre et correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public. (qui figuraient auparavant sur le 23).

Sur le chapitre 21 sont prévus les achats d'équipements classiques (meublier urbain-abris bus, gros outillages, véhicule de remplacement, mobilier)

Le chapitre 23 prévoit les travaux de réaménagement des locaux de la Crèche municipale permettant l'augmentation de sa capacité d'accueil de 10 lits supplémentaires (estimation 500 000 €). Les autres travaux classiques concernent la poursuite des travaux d'accessibilité, de vidéo protection, la rénovation du logement rue du Béarn et la signalisation.

Le chapitre 020 constitue une réserve budgétaire permettant d'abonder les postes budgétaires par décision modificative. Ce poste ne pas forcément mobilisé sur l'exercice.

Les chapitres 040 et 041 sont des opérations d'ordre constituées par les amortissements des subventions, les travaux en régie et des régularisations d'articles budgétaires. Ces écritures ont leur équivalent en recette de fonctionnement ou d'investissement suivant leur nature (opération d'ordre). On y retrouve notamment la contrepartie de l'écriture exceptionnelle de neutralisation qui figure en recette de fonctionnement (95 500 €).

## Prévision des recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	VARIATION EN %
10-Dotations, fonds divers et réserves	480 000,00	643 000,00	33,96
1068-Excedents de fonctionnement capitalisé	600 000,00	0,00	
13-Subventions d'investissement	1 601 800,00	2 732 854,00	70,61
16-Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	2 000 000,00	-20,00
20-immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	
23-immobilisations en cours	5 000,00	1 626,81	
024-Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	180 000,00	25,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 276 800,00</b>	<b>5 557 480,81</b>	<b>5,32</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	3 019 737,05	908 080,40	-69,93
040 et 041-opérations ordre	858 000,00	519 300,00	-39,48
<b>TOTAL</b>	<b>9 154 537,05</b>	<b>6 984 861,21</b>	<b>-23,70</b>
<b>R001 résultat de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>-</b>	<b>481 911,09</b>	

Le montant total des recettes réelles d'investissement augmente de 5,32 % par rapport à 2017.

Chapitre 10 : Les Dotations correspondent aux recettes redistribuées par l'Etat : le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) calculé sur les investissements de l'année 2017 et la taxe d'Aménagement (133 000€ annoncés) provenant des opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement réalisés par les particuliers et professionnels sur la Commune. Cette année le FCTVA sera versée sur la base de travaux réalisés en 2017 pour le COSEC (461 000€)

Le chapitre 1068 est constitué de l'affectation de résultat de fonctionnement de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'affectation de résultat lors du vote du CA 2017 car les restes à réaliser étaient suffisants pour couvrir les restes à réaliser en dépenses.

Chapitre 13 : apparaissent les subventions d'investissement acquises pour l'opération COSEC soit 1,45 M€ de l'Etat, 135 000€ de la Région (2<sup>e</sup> versement), 189 000€ du Département et 500 000€ de Mont de Marsan Agglomération. Plusieurs dossiers sont en cours pour cette opération ; les subventions attendues pourraient atteindre les 2 M €.

Sur ce chapitre s'inscrit également une subvention de 414 800 € accordée par la CAF qui financera 70 % des travaux de la crèche municipale Dans le cadre de l'opération « zéro phyto », l'Agence de l'Eau accorde une subvention de 21 500€ pour l'achat des équipements spécifiques d'entretien des espaces verts.

Chapitre 024 : c'est une prévision budgétaire qui autorise la matérialisation des écritures de cession d'actif sur l'exercice. En 2018 la vente d'un terrain situé avenue de Sailhès.va être enregistrée.

Chapitre 16 : un emprunt à hauteur de 2 M€ est inscrit en reste à réaliser. Il correspond au « reste à emprunter » du contrat signé auprès de la Caisse d'Epargne en 2017 permettant à la ville de mobiliser jusqu'à 5M€ jusqu'en septembre 2019. Il est à noter qu'il ne s'agit que d'une prévision et que cet emprunt ne sera pas forcément mobilisé compte tenu des subventions attendues pour le COSEC.

Au chapitre 23 correspondent à des écritures de récupération d'avance forfaitaire versées au maitre d'œuvre dans le cadre du marché du COSEC

Chapitres 040 et 041 : Les opérations d'ordre sont constituées par les amortissements des immobilisations (040) et pour le 041 à des écritures de transfert de comptes de la classe 20 vers le 23 (dépenses) qui permettront la récupération du FCTVA.

## V - NIVEAU EPARGNE BRUTE ou CAF

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la ville.

La C.A.F de la ville est en diminution du fait de l'accumulation des baisses des dotations de l'Etat.

	2016 = 9732 habitants			2017 = 9 848 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT brute = CAF	828	85	179	872	89	nc
CAF NETTE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	659	68	84	596	60	nc

## VI - INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE

DETTE	BP 2017	BP 2018	Variation
Encours de la dette au 01/01/N	1 394 607,17	4 193 488,65	2 798 881,48
Annuités emprunts	246 276,43	408 394 ,92	162 118,49
dont remboursement du capital	201 118.53	322 202,91	121 084,38
dont remboursement des intérêts	45 157.90	86 192,01	41 034,11
Capacité de désendettement en année	1.9	5	

En 2017 la ville a eu recours à un emprunt de 3 millions d'euros contracté auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,61 % remboursable sur 20 ans.

Le ratio 2018 qui mesure l'encours de la dette est de 425.82 € par habitant pour la ville de St Pierre du Mont . Il est inférieur à la moyenne des communes de la même strate 842 € par habitant.

Le ratio de désendettement de la ville est de 5 ans, ce qui situe notre commune dans une zone verte selon les indicateurs de ratios (KLOPFER) . A titre indicatif la zone de prudence commence à 11ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

## VII - TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

TAUX VOTES	2017		2018
	Taux votés par la ville	Taux moyen de la strate (dernières données connues)	Taux votés par la ville
TAXE D'HABITATION	13,75%	14,98%	13,75%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	12,52%	21.07%	12,52%
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	27,57%	56.13%	27,57%

La Commune maintient les mêmes taux depuis 2014 et ce malgré des investissements importants.

## VIII - PRINCIPAUX RATIOS

	Valeurs 2017	Moyennes nationales strate	Valeurs prévisionnelles 2018
Dépenses réelles de fonctionnement/population	652,07	1 164	653,74
Produit des impositions directes/population	360,96	471	363,10
Recettes réelles de fonctionnement/population	652,07	1 033	653,74
Dépenses d'équipement brut/population	782,00	265	669,88
Encours de dette /population	142,30	842	425.82
DGF/population	99,16	157	97,33

## IX - EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

	CA 2015	CA 2016
charges de personnel (012)	3 218 643	2 373 486
Nombre agents titulaires		61
Nombre agents non titulaires		3

Les effectifs 2018 de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
  - o Catégorie A : 3 agents
  - o Catégorie B : 11 agents
  - o Catégorie C : 46 agents
- Agents non titulaires :
  - o Contractuels : 9 agents

## X - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1- BUDGET PRINCIPAL					
SECTION	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR)	Report 2017	Restes à Réaliser au 31/12/2017	Prévisions 2018	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	9 209 219,54		2 747 022,30	4 719 750,00	7 466 772,30
RECETTES	11 703 619,54	481 911,09	3 776 280,81	3 208 580,40	7 466 772,30
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	9 783 273,54			7 794 080,40	7 794 080,40
RECETTES	9 783 273,54	3 844 227,10		6 586 450,00	10 430 677,10

## 2- BUDGETS ANNEXES

EAU					
SECTION	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR)	Report 2017	Restes à Réaliser au 31/12/2017	Prévisions 2018	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	812 000,00		258 409,85	674 874,78	933 284,63
RECETTES	812 000,00	144 048,97		789 235,66	933 284,63
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	843 000,00			1 226 835,66	1 226 835,66
RECETTES	843 000,00	556 335,66		670 500,00	1 226 835,66

En mai 2016 la régie de recettes de la Régie des Eaux de Mont de Marsan a été étendue au paiement des factures d'eau. Il en a découlé une réorganisation de la gestion des facturations et des enregistrements comptables.

Au bout d'un an et demi de fonctionnement les prévisions peuvent être mieux ajustées puisqu'il en a découlé un décalage entre la procédure de régularisation des rôles et leur enregistrement sur l'année civile (qui donne lieu à des écritures de rattachement à l'exercice en fin d'année).

Sur la partie investissement la ville poursuit ses travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable (Pénardière-Manot-Albert), de renforcement des systèmes de télésurveillance et de diagnostic structurel sur les châteaux d'eau ; des travaux de défense incendie et d'installation de bornes de puisages pour les professionnels sont programmés pour cette année.

L'emprunt réalisé et l'affectation de résultat de l'exercice 2017 permettent d'équilibrer cette section compte tenu des restes à réaliser reportés.



ASSAINISSEMENT					
SECTION	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR)	Report 2017	Restes à Réaliser au 31/12/2017	Prévisions 2018	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	2 060 000,00		289 108,06	1 150 500,00	1 439 608,06
RECETTES	2 060 000,00	54 086,19		1 385 521,87	1 439 608,06
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	1 351 000,00			1 502 697,48	1 502 697,48
RECETTES	1 351 000,00	828 197,48		674 500,00	1 502 697,48

Ce budget augmente de 3,28 % en section réelle de fonctionnement ; principalement sur le chapitre 011 ; en raison de la mise en fonctionnement de nouveaux postes de relevage qui génèrent des frais de télésurveillance (électricité-téléphone) et d'entretien.

Sur la partie investissement la ville poursuit ses travaux de réfection des réseaux d'assainissement entrepris en 2017 et programme de nouveaux travaux sur les quartiers Centre-ville, Manot et La Moustey.

Des travaux de modification de la canalisation desservant le poste de refoulement de la Téoulère sont planifiés. Cette canalisation a fait l'objet de multiples réparations en 2017 ; seule la mise en place d'une nouvelle dérivation permettra de solutionner les problèmes de débordement.

Les travaux de construction de la nouvelle station de Jouanas vont débiter sur le dernier trimestre 2018 (340 000€).

Le coût total estimé de sa construction est de 17 M€. Compte tenu des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne la participation de la ville de St Pierre du Mont interviendra à hauteur de 34% soit 3M€.

POLE DE SANTE					
SECTION	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR)	Report 2017	Restes à Réaliser au 31/12/2017	Prévisions 2018	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	220 297,70	20 363,16		53 567,90	73 931,06
RECETTES	220 297,70			73 931,06	73 931,06
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	54 000,00			92 231,06	92 231,06
RECETTES	54 000,00	34 231,06		58 000,00	92 231,06

La partie fonctionnement du budget s'équilibre avec les loyers des locaux commerciaux couvrant le remboursement de l'emprunt souscrit en 2016. Cette année s'inscrivent les opérations d'ordre relatives au démarrage de l'amortissement du bâtiment (obligation liée au caractère commercial de ce budget).

En section d'investissement pas de travaux prévus ; uniquement la contrepartie des amortissements constatés en section de fonctionnement.

### 3- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR)	Report 2017	Restes à Réaliser au 31/12/2017	Prévisions 2018	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	12 301 517,24	20 363,16	3 294 540,21	6 598 692,68	9 913 596,05
RECETTES	14 795 917,24	680 046,25	3 776 280,81	5 457 268,99	9 913 596,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	12 031 273,54			10 615 844,60	10 615 844,60
RECETTES	12 031 273,54	5 228 760,24		7 989 450,00	13 218 210,24